



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
Conseil d'arrondissement tenue le mardi 23 juin 2020 à 8 h 30, à  
huis clos, en conformité avec l'arrêt ministériel numéro 2020-004  
par lequel la ministre de la Santé et de Services sociaux a mis en  
place des mesures spéciales pour les municipalités afin de  
minimiser les risques de la propagation de la Covid-19  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire  
d'arrondissement

**ABSENCES :**

Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Robert Denis, Directeur de l'arrondissement  
Mme Nathalie Robitaille, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et  
villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 8 h 31, mais aucune question n'est  
posée.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 32, mais aucune  
question n'est posée.

10.02

---

**CA20 12127**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 juin 2020, à 8 h 30**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 23 juin 2020 à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA20 12128**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques pour les cafés-terrasses**

Le conseiller de ville, Madame Andrée Hénault, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques pour les cafés-terrasses.

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques pour les cafés-terrasses.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une consultation publique conformément à l'arrêté ministériel 2020-033.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.01 1208770028

---

**CA20 12129**

**Levée de la séance extraordinaire du 23 juin 2020**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 8 h 35.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Nathalie Robitaille  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
7 juillet 2020.